



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

HOKOEX

1. Identification et Fournisseur

<u>Nom du produit :</u>	HOKOEX
<u>Nom chimique usuel :</u>	Cyromazine
<u>Nom IUPAC :</u>	N-cyclopropyl-1,3,5-triazine-2,4,6-triamine
<u>Usage :</u>	Insecticide
<u>Classe chimique :</u>	Triazine / régulateur de croissance
<u>No. C.A.S. de la matière active :</u>	66215-27-8
<u>No. EINICS de la matière active :</u>	266-257-8
<u>No. homologation française :</u>	20 300 25
<u>Classement toxicologique :</u>	Sans classement

<u>Fournisseur :</u>	Hokochimie Sàrl Niesenweg 4 CH-3012 Berne Téléphone: +41-31-302'84'04 Télécopie: +41-31-302'84'10 Mail : postmaster@hoko.com www.hoko.com
-----------------------------	--

<u>Distributeur pour la France :</u>	Zootech S.A.S. 27, Zoopôle le Sabot BP 87 22440 Ploufragan Téléphone: 02 96 78 71 71 Télécopie: 02 96 78 74 74 Site Web : www.zootech.com
---	--

2. Composition et information Produit

	Contenu	no. CAS	no. EINICS
Cyromazine	2 %	66215-27-8	266-257-8
Matières inertes	98 %	-	-

Code GIFAP SG, granulés solubles

3. Identification des risques

Possibilité de dommages irréversibles	(R40)
Irritant pour les yeux, la peau et les muqueuses	(R36/37/38)
Nocif en cas d'ingestion	(R22)
En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un médecin	(S 26)
Porter des vêtements de protection appropriés	(S 36)

4. Premières mesures d'urgence

<u>Mesures générales</u>	Néant.
<u>Inhalation</u>	Evacuer la victime de la zone contaminée. Amener au grand air. Assistance respiratoire si nécessaire.
<u>Contact avec la peau</u>	Ôter tout vêtement et/ou chaussures/bottes souillés. Laver immédiatement et abondamment avec l'eau et du savon.
<u>Contact avec les yeux</u>	Rinçage à l'eau immédiat et prolongé en maintenant les paupières bien écartées (15 minutes au moins). Consulter un médecin.
<u>Ingestion</u>	Si la conscience est totale, bien rincer la bouche à l'eau. Consulter un médecin immédiatement. Si possible lui montrer l'étiquette ou cette fiche de données de sécurité.
<u>Instruction pour le médecin</u>	Néant.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction Jet d'eau, dioxyde de carbone (CO₂), poudre sec ou mousse.
Eviter l'épandage des eaux d'extinction et les récupérer.

Méthodes particulières d'intervention
Utiliser un appareil de protection approprié afin d'éviter tout contact avec la peau, les yeux et les muqueuses.
Evacuer, pour autant que possible, le produit de la zone d'incident.

Dangers spécifiques Pas de réaction dangereuse connue avec les produits usuels.
Libère des fumées toxiques lors de la combustion. Ne pas les respirer.

6. Mesures en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles Protection des yeux et du visage, vêtements de protection appropriés.
Garder les personnes non-autorisées et les animaux à distance.

Précautions pour la protection de l'environnement
Ne pas déverser dans les égouts et dans les rivières.

Méthodes de nettoyage Ramasser mécaniquement le produit par balayage et le transvaser dans un récipient convenablement étiqueté. Eviter de disperser des poussières. Laver ensuite la zone contaminée avec un tissu mouillé.
Faire incinérer le produit par un centre agréé à cet effet.

7. Manutention et Stockage

Manutention : Eviter la formation de poussières. Travailler dans un lieu bien ventilé.
Utiliser des vêtements de protection appropriés y inclure des gants et, en cas de formation de poussières, une protection pour les yeux et le visage.

Stockage : Conserver le produit dans son emballage d'origine étiqueté dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris pour animaux. Conserver hors de portée des enfants, des animaux ou des personnes non-autorisées.

8. Contrôle d'exposition et Protection du personnel

<u>Valeurs limites</u>	Pas de valeur limite spécifique. Toutefois, éviter l'exposition prolongée ou répétée au produit.
<u>Protection respiratoire</u>	Ne pas respirer les poussières. Utiliser un masque à cartouche filtrante.
<u>Protection des mains</u>	Utiliser des gants. Se laver soigneusement les mains avec de l'eau et du savon après le travail.
<u>Protection des yeux</u>	Eviter le contact avec les yeux. Utiliser des lunettes de sécurité. Mettre à disposition de l'eau pour un lavage oculaire.
<u>Protection de la peau et du corps</u>	Porter des gants de protection ainsi que des vêtements de protection appropriés. Se laver soigneusement avec de l'eau et du savon après le travail. Laver les vêtements chaque jour.

9. Propriétés physico-chimiques

<u>Aspect</u> :	Granulés blancs
<u>Odeur</u> :	Néant
<u>Fusion</u> :	133-135 °C ₃ (matière active 219-222 °C)
<u>Densité (g/ml)</u> :	1.335 g/cm
<u>Masse volumique apparente</u> :	0.70 - 0.75 kg/l
<u>PH</u> :	7,5 - 9,5
<u>Point d'éclair</u> :	Données non disponibles. Le produit peut brûler
<u>Viscosité</u> :	Néant
<u>Solubilité dans l'eau</u> :	Complètement soluble matière active : 0.11% (25° C, pH 7)
<u>Solubilité dans le méthanol</u>	Complètement soluble matière active: (à 20° C): 20 g/l.
<u>Coefficient de partage n-octanol/eau</u> :	Données non disponibles
<u>Pression de vapeur</u> :	Négligeable
<u>Cristallisation</u> :	Données non disponibles
<u>Caractéristiques d'explosivité</u> :	non explosif en soi. les nuages de poussière en règle générale comportent un risque potentiel d'explosion

10. Stabilité et Réactivité

Stable à température ambiante. Pas sensible à la lumière à l'état solide.
Délai de péremption 24 mois minimum.

Conditions à éviter : Ne pas chauffer. Eviter tout contact avec des matières oxydantes.

Matières à éviter : Substances oxydantes.

Produits de décomposition dangereux: Monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO₂), oxydes de nitrogène, gaz ammoniac.

Polymérisations : Néant.

11. Information toxicologique

⇒ Irritant pour la peau et les yeux.

⇒ Peut être nocif en cas d'absorption par la peau et en cas d'inhalation ou ingestion.

⇒ Irritant pour les muqueuses et le tract respiratoire.

Effets chroniques :

Pas d'effets mutagènes connus.

Toxicité :

DL50 voie orale, rat:	8'471 mg/kg
DL50 voie orale, souris:	11 mg/kg
DL50 voie intra péritonéal, rat:	> 5'000 mg/kg
DL50 voie intraveineuse, rat:	5'300 mg/kg
DL50 voie intraveineuse, souris:	4'600 mg/kg
DL50 voie sous-cutanée, rat:	8'200 mg/kg
DL50 voie sous-cutanée, souris:	9'200 mg/kg

Information relative aux organes ciblés

a) Matière inerte

Comportement général : Crampes, convulsions

Poumons, thorax ou respiration : Difficultés respiratoires

Tractus intestinal : Altérations de la structure et/ou du fonctionnement des glandes sécrétoires

Sang : Méthémoglobinémie, Carboxyhémoglobinémie.

Fertilité : Avortement involontaire

Antidote : Néant

b) Cyromazine (matière active) Néant

12. Information Ecologique

Le produit est utilisé dans tous les élevages d'animaux.

Pas de données pour la matière inerte. Les données suivantes se réfèrent à la matière active :

Comportement dans l'environnement:

KOW 50118 (log = 4.70) (estimation basée sur solubilité).

KOC 14700 (log = 4.17) (basée sur solubilité).

Bioaccumulation 11.78 (basée sur solubilité). Bioaccumulation très limitée dans les organismes vivants.

Transport dans l'environnement: La matière active est immobilisée dans la terre ou les sédiments.

Ecotoxicité :

CL50 , <i>Gambusia affinis</i> , 72 h :	37 µg/l
CL50 , <i>Truite arc-en-ciel</i> , 96 h :	51 mg/l
CL50 , <i>Crapet arlequin</i> , 96 h :	90 mg/l
CL50 , <i>Daphnie</i> , 48 h :	9,1 mg/l
DL50 , <i>Caille</i> , voie orale :	1785 mg/kg
DL50 , <i>Canard</i> , voie orale :	> 2510 mg/kg
DL50 , <i>Caille</i> , 8 jours ajouté à la nourriture :	> 5'620 mg/kg
DL50 , <i>Canard</i> , 8 jours ajouté à la nourriture :	> 5'620 mg/kg

13. Considérations sur l'élimination

13.1 *Déchet des résidus :*

Eliminer conformément aux prescriptions locales applicables.

13.2 *Emballages souillés :*

Bien rincer le conteneur et utiliser les eaux de rinçage en tant que larvicide selon le mode d'emploi. Après rinçage, peut être éliminé avec les déchets industriels banals. Ne pas introduire les eaux de rinçage dans les canalisations ou dans des eaux de surface.

De préférence rendre inutilisable le conteneur après rinçage.

13.3. *Destruction/élimination:*

Incinération par un centre agréé.

